



AR Prefecture

043-214300022-20230704-2023062902-DE
Reçu le 04/07/2023

COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
22/06/2023	En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Exprimés : 16	22/06/2023	30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE
MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

2 – Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09 mai 2023

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 09 mai 2023 dont ils ont été destinataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie
Le 30 juin 2023
Le Maire
Daniel JOUBERT

Le secrétaire
Antoine RAHON





COMMUNE D'AIGUILHE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
22/06/2023	En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Exprimés : 16	22/06/2023	30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE
MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

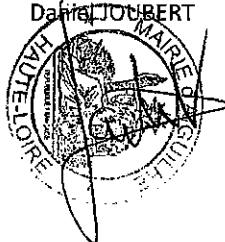
1 - Désignation du secrétaire de séance

Mr Antoine RAHON, à l'unanimité des membres présents, est désigné secrétaire de séance.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie
Le 30 juin 2023
Le Maire
Daniel JOUBERT

Le secrétaire
Antoine RAHON



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
22/06/2023	En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Exprimés : 16	22/06/2023	30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE
MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

3 – Attribution du marché de travaux d'extension et rénovation du pôle associatif

Par délibération du 17/11/2022, le conseil municipal a approuvé le projet des travaux d'extension et rénovation du pôle associatif d'Aiguilhe.

Une consultation a été lancée du 05/05/2023 au 05/06/2023.

Vingt offres ont été réceptionnées sur 08 lots comme suit :

- Lot 1-Maçonnerie : 2 offres
- Lot 2-Charpente bois étanchéité: 2 offres
- Lot 3-Menuiseries extérieures : 1 offre
- Lot 4-Plâtrerie peinture : 4 offres
- Lot 5-Menuiserie intérieure: 2 offres
- Lot 6-Sol-Faïence : 2 offres
- Lot 7-Chauffage: 2 offres
- Lot 8-Electricité: 5 offres

L'adjoint aux travaux présente au conseil le rapport d'analyse des offres établi par la maîtrise d'œuvre. Le 20/06/2023, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable au classement proposé dans le rapport d'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- Lot 1-Maçonnerie : **d'attribuer** le marché à l'entreprise Socobat Aulagnier pour un montant HT de 75 937,50 €
- Lot 2-Charpente bois étanchéité: **d'attribuer** le marché à l'entreprise Assezat pour un montant HT de 56 405,35 €
- Lot 3-Menuiseries extérieures : **d'attribuer** le marché à l'entreprise Chapuis pour un montant HT de 31 579,00 €
- Lot 4-Plâtrerie peinture : **d'attribuer** le marché à l'entreprise Menuiserie Bâti et Déco pour un montant HT de 82 184,30 €

- Lot 5-Menuiserie intérieure: **d'attribuer** le marché à l'entreprise Chapuis pour un ~~montant HT de 68 240,00 €~~
Lot 6-Sol-Faïence : **d'attribuer** le marché à l'entreprise Sol et Plus pour un ~~montant HT de 43 392,10 €~~
Lot 7-Chauffage: **d'attribuer** le marché à l'entreprise Lasherme SAS pour un **montant HT de 54 931,95 €**
Lot 8-Electricité: **d'attribuer** le marché à l'entreprise Raffier Souveton pour un **montant HT de 48 257,00 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les marchés et les documents correspondants.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie
Le 30 juin 2023
Le Maire
Daniel LOUBERT

Le secrétaire
Antoine RAHON



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
22/06/2023	En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Exprimés : 16	22/06/2023	30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Joslane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE
MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

4 – Cession à titre onéreux d'une partie de parcelle de terrain privé de la commune située au niveau du 26 B chemin des Cités

Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu' à l'occasion de la réalisation d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée AB 497, un talus appartenant au domaine public a été intégré par erreur dans la construction d'un mur de soutènement par le pétitionnaire. Ce talus était en très mauvais état et aurait nécessité de très importants travaux comme précisé lors de la dernière délibération.

Par délibération du 09/05/2023 , cette partie de parcelle de terrain, d'une surface de 168 m², a été déclassée du domaine public et fait partie désormais du domaine privé de la commune.

Afin de régulariser cette situation et pour éviter à la commune de prendre en charge le mur de soutènement qui s'était affaissé sur ce talus, Monsieur le Maire propose au conseil de céder cette partie de parcelle qui est à détacher suivant le plan annexé aux présentes.

Monsieur le Maire propose au conseil, de céder ce terrain à Monsieur Elmalhi et Madame Belin, aux conditions suivantes :

-le prix de cession de cette partie de parcelle de 168 m² sera de 8 000,00 €, payable comptant le jour de la signature de l'acte

-les acquéreurs s'acquittent également de tous les frais de vente et de ceux relatifs au détachement de la parcelle cédée (géomètre, publication...)

-la cession sera conclue également avec interdiction pour les acquéreurs de bâtir sur cette partie du terrain

-le notaire chargé d'établir l'acte de vente et sa publication est Maître Chalet, demeurant 2 bis faubourg Saint-Jean au Puy en Velay. Les honoraires et frais de notaires sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la cession de cette partie de terrain, pour un prix de vente de 8 000,00 € hors frais notariés et mandate Monsieur le Maire pour faire établir et signer ledit acte aux conditions sus mentionnées.

Fait et délibéré en Mairie

Les jours mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie

Le 30 juin 2023

Le Maire

Daniel JOUBERT

m

m

m

m

m

m

m

m

Le secrétaire

Antoine RAHON

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Date de convocation</u>	<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Date d'affichage</u>	<u>Date de réception en préfecture</u>
22/06/2023	En exercice : 19 Présents : 13 Pouvoirs : 3 Exprimés : 16	22/06/2023	30/06/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Daniel JOUBERT, Maire.

Présents :

Mmes Christine DESSALCES, Catherine MENABE, Eveline REYMOND, Isabelle ROMEAS et Josiane VARENNE
MM. François BRENAS, Didier COURIOL, Didier DUCROS, Bertrand FRAISSE, Daniel JOUBERT, Raymond PAYS, Daniel PERRET et Antoine RAHON

Absents excusés :

Mme Paula COURIOL, Jacqueline EYMARD NAVARRO, Paule-Emilie TERRASSE
MM Christian PETIT et Philippe ROMEUF.

Absents : Mme Anne Dominique POINTET

Pouvoirs :

Mme Paula COURIOL donne pouvoir à Mme Josiane VARENNE
Mme Jacqueline EYMARD NAVARRO donne pouvoir à Mr Daniel PERRET
M. Christian PETIT donne pouvoir à M. Didier COURIOL

5 – Travaux d'éclairage public remplacement feux tricolores de la Rode

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 8 008,14 € HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le **Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit :**

8 008,14 x 55 % = 4 404,48 euros

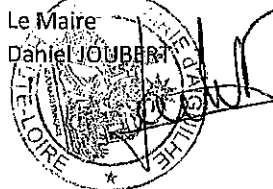
Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver l'avant-projet des travaux cités en référence, présenté par Monsieur le Maire,
- de confier la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire, auquel la commune est adhérente,
- de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à la somme de : 4 404,48 € et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme dans la caisse du Service de Gestion Comptable du Puy-en-Velay notre comptable public. Cette participation sera revue en fonction du décompte définitif,
- d'inscrire à cet effet la somme de 4 404,48 € au budget primitif, les acomptes et le solde étant versés au Syndicat Départemental au fur et à mesure et au prorata des mandatements aux entreprises.

Fait et délibéré en Mairie
Les jours mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

En Mairie
Le 30 juin 2023
Le Maire
Daniel JOUBERT



Le secrétaire
Antoine RAHON